

Προξενία

Κερκυραίων βασιλῶν.

Σόλων Κερκυραίων, Μνηστῶν Ἰππέων.
Πρόξενος Δυζίου.

118

26 « On a découvert, dans les fouilles de Delphes, un décret par lequel les Delphiens accordaient à quatre Français fils de Mersseleptès, ainsi qu'à leurs descendants, la proxénie et les divers privilèges, attribués aux bienfaiteurs de la ville (Bull. de corr. hellén. 1836 p 467). Je reproduis le texte publié par M. Perdrizet.

Foucault
les Athéniens
en IV siècle
dans la Chor
sonèse
de Strabon
c. 26-28.

Ἰσος. Σόλων κερκυραίων
σοίων Κερκυραίων, Μνηστῶν Ἰππέων
Κερκυραίων βασιλῶν

5 Ἰσος ἑαυτῶν καὶ ἐγγύ-
χων προξενίαν, ἰσομα-
σίαν, ἰσοεὐρίαν, ἰσοδι-
κίαν καθὼς Δυζίου, ἀδελ-
φῶν πάντων καὶ τῶν ἀγα-

10 πάντα καὶ ἀλλοτρῶν αἰ-
σῶν προξένους καὶ εὐε-
ργητῶν, ἀρχόντες Ἀριστο-
[τέ]λου βασιλευσάντων Κερ-
[κυραίων] ἐν ἑξῆς [ἔ]σσονται. ..

Ἰεροβόλου βασιδῆς.
 Ἰεροβόλου βασιδῆς.

119

L'éditeur a proposé de reconnaître dans Herseptés de l'inscription le roi des Égryses qui régna entre ce de 359 et 341. Mais plusieurs raisons empêchent d'accepter cette identification. D'abord il serait singulier qu'on eût omis dans le décret d'ajouter à son nom le titre de βασιλεύς qui lui est donné par les auteurs. Ensuite, pourquoi les Delphiens auraient-ils conféré la proxénie aux enfants du roi, au lieu de la donner au roi lui-même et à ses descendants, suivant la formule habituelle? Enfin, lorsque Herseptés succéda à Cops en 359, c'était un tout jeune homme, au dire d'un auteur contemporain: Ἰεροβόλου οὐκ ἔστι βασιδῆς οἱ Ἰου βασιδῆς βασιδῆς. (Cassiodorus var. Apig. 160). Comment en 356, date du décret aurait-il eu déjà quatre fils, et, si l'on veut admettre le fait, quoique peu vraisemblable, pour quels services les enfants en bas âge auraient-ils pu mériter la reconnaissance des Delphiens?

L'année du décret est fixée par le nom de l'archonte des Delphes, que M. Perdrizet a restitué Ἀπιδολέ[σι]ου, et que les dernières recherches sur la chronologie delphienne ont placée en 356¹⁾. Si la lecture

1) Bull. de corr. Hellén. 1878 p. 68. Bourguet Administr. de sanct.

Ἡεροδοτῆου βασιλεὺς. Ἰπποζηνία.

120

de o n'est pas certaine, on pourrait restituer. Apislo[...]⁽¹⁾ qui fut archonte en 340, et alors les objections tomberaient en partie. A cette date, Héroscleptès avait été dépouillé de son royaume par Philippe et il était mort; ses fils avaient pu arriver à l'âge d'homme ou ils en approchaient. Il y a là un fait matériel qui il y aurait intérêt à constater sur la pierre. Mais actuellement, si s'en tenir à la lecture Apislo[...], nous ne pouvons pas considérer le thème Héroscleptès comme le roi des Sdryses, et le dairat de Delphos, si il doit être maintenu en 356, n'ajoute rien à nos connaissances sur la famille du successeur de Cotys."

pythique p. 10 195 admet 356

(1) Bull. de corr. hellén. 1898 p. 611.

Κεροσθίου του αυτοῦ
ἀδελφός. Βουσιδωριῦ Μυδιότα θυγέρως.
Κροθίου Λεγγῶν

121

- Οἱοῦ. Τίχου ἀγαθάς. Δεγ-
γοῖ ἑδωριῶν Τροχίου, Βουσι-
δωριῶν, Μυδιότα, Τηριῶν.
Κεροσθίου αυτοῦ
- 5 Ορασίῳ ἀντίοις καὶ ἑγγό-
ρου ἀποφίτου, ἀπομαρ-
τίου, ἀποδριῶν ἀποδι-
νῶν ἀοιῖ Δεγγοῦ, ἀποφί-
του ἀντίου καὶ τοῦ ἀγα-
θα
- 10 ἀντίου καὶ ἀντίου τοῦ ἀγ-
γοῦ ἀποφίτου καὶ ἑγγό-
γῶν, Τροχίου Ἀριστο-
[φίτου], ἀποφίτου καὶ
[ἀντίου], ἀποφίτου.

Les Athéniens
dans la Chersonèse
de Thrace
v. S. Foucart
p. 26-27.